

Établi le : 31/01/2019

Validité maximale : 31/01/20



minimes

excellente

Logement certifié

Rue: Avenue Général Mellier n°: 24

CP:5030 Localité: Gembloux

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



faibles

bonne

Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to60 671 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :449 kWh/m².an

 $A ++ E_{\text{spec}} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB

Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010

 $340 < E_{spec} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

insuffisante satisfaisante Performance des installations d'eau chaude sanitaire

cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

erformance des installations de chauffage

satisfaisante

Système de ventilation

Utilisation gies renouvelables

pompe à chaleur cogénération sol. therm

Certificateur agréé n ERTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL

Siège social : Rue Haute

n°:59

CP: 4537 ité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-ካ du logiciel de calcul 2.2.5.

Date: 31/01/2019

Signature:

médiocre



ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration de la pouvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certain de les indicateurs (classe énergétique, consommation theorique totale, consommation specifique). être mendonnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui es indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y onnera cette formalité.

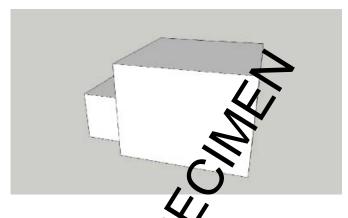
de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 31/01/2019 Validité maximale : 31/01/202

Wallonie

Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il emprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'ine paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de l'ecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé compend tout le logement excepté les combes.

Le volume protégique ce logement est de 385 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancker de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cpl. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spéc fique d'énergie primaire du logement (explinée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 135 m²



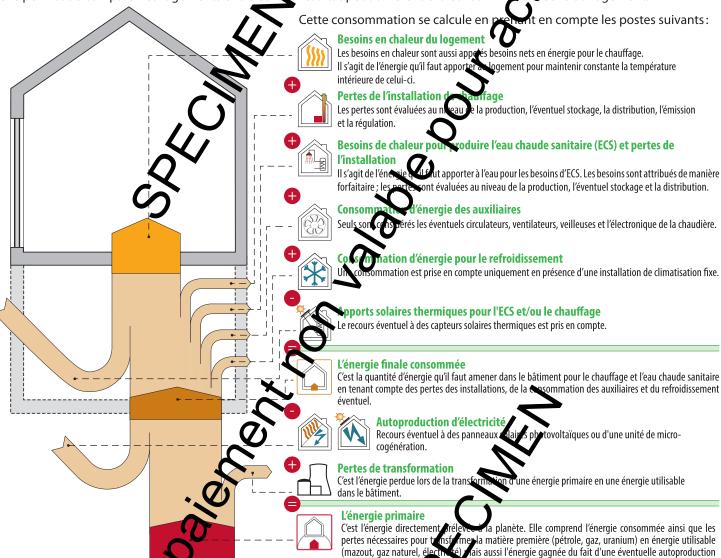
Établi le : 31/01/20

Validité maximale : 31/01/2



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la nsommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout lume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergible éorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consomma



ri lité: une énergie qui pèse lourd sur la per e énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont

éléctrique.

s'élèvent à 1,5 kWh.

ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE **EXEMPLE D'UI** en chauffage Consommation 10 000 kWh

15 000 kWh on en énergie primaire 25 000 kWh

n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation évitées

Économie en énergie primaire

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

- 2 500 kWh

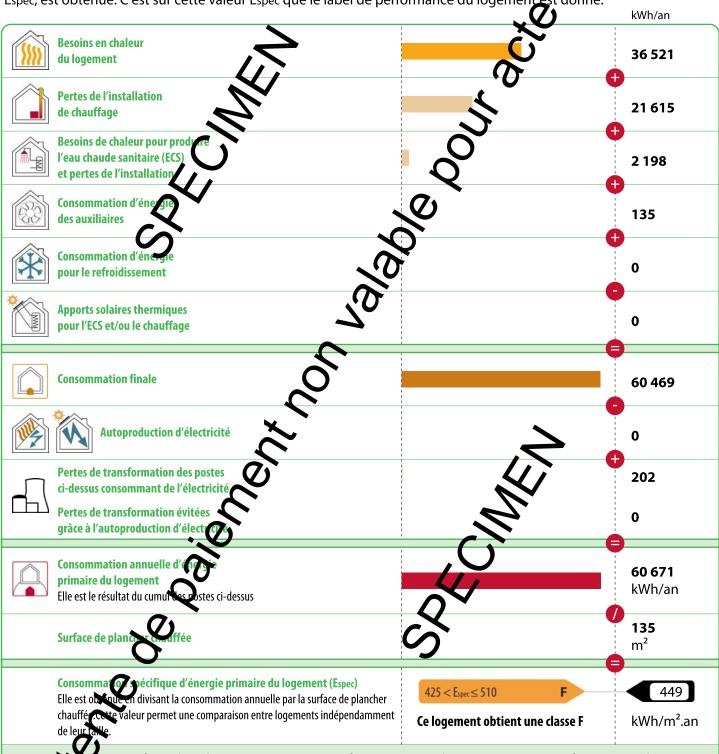


Établi le : 31/01/2019 Validité maximale : 31/01/202



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes de la dessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consol madon spécifique de ce logement est environ 2,6 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 31/01/2019 Validité maximale : 31/01/202



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat air doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves ac aptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les reic és dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaulière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuer, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	4



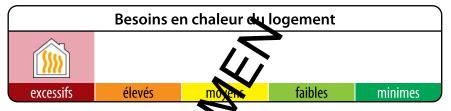
Établi le : 31/01/2019

Validité maximale: 31/01/20



Descriptions et recommandations -1-

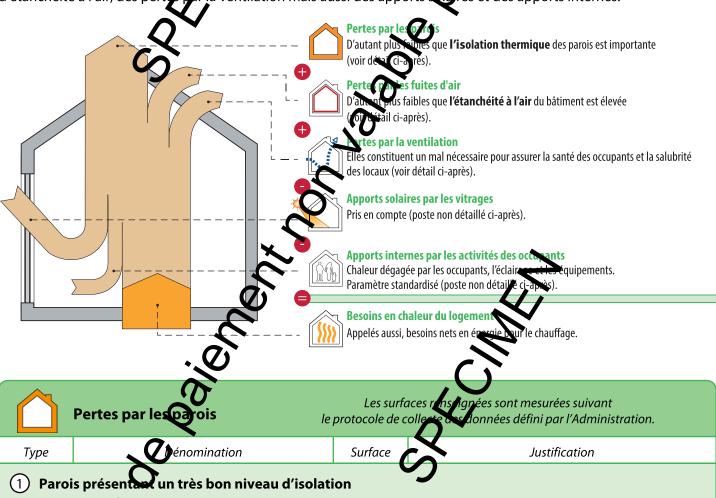
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.



270 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'is eletion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports sola res et des apports internes.



La performance d'armique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.

55,4 m²

Plafond vers combles

suite →

Laine minérale (MW), 15 cm



Établi le : 31/01/2019

Validité maximale : 31/01/202 Wallor



Descriptions et recommandations -2-

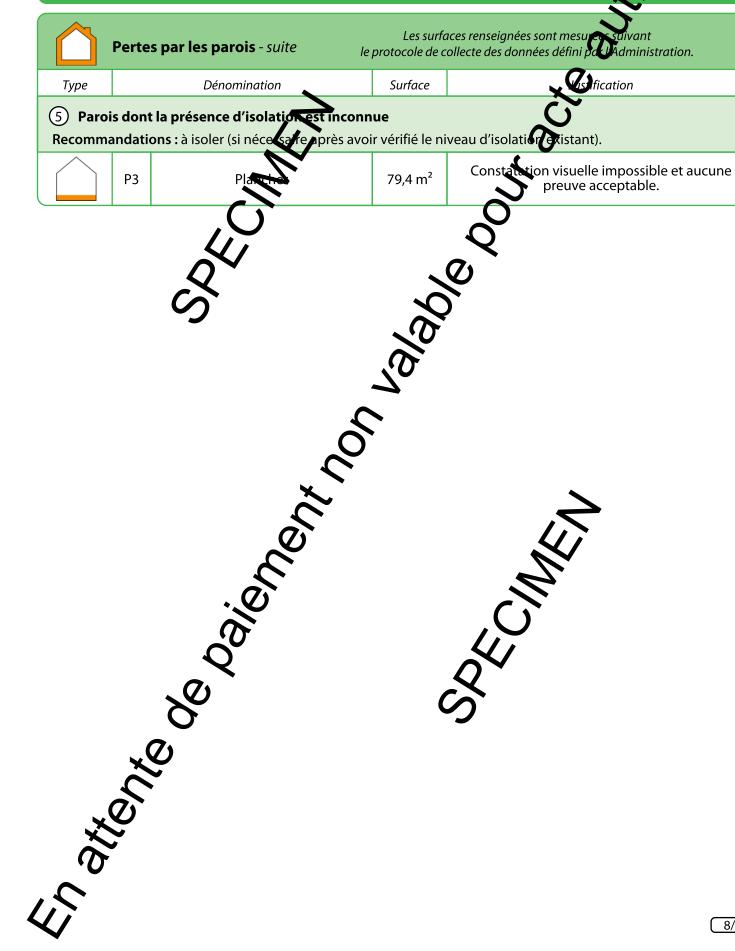
	Pertes	par les parois - suite		ces renseignées sont mesures suivant ollecte des données défini pa D'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Ms fication
2 Parois avec un bon niveau d'isolaton La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.				
<u> </u>			AUCUNE	
_		isolation insuffisente ou d'épais ns : isolation à re iforcer (si nécess		r véritie le niveau d'isolation existant).
	T2	Propond garage	23,1 m²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	F8	Fenctre double vitrage PVC	18,3 %	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m ² .K) Châssis PVC
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.				
	M1	Façades	84,0 m ²	
	M2	Façades arrière du garage	12,3 m ²	
	M12	Murs adjacents à espace non chauff	8,1 m ²	
	F1	Porte d'entrée	2,4 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Paningu non isolé non métallique Châssis bois
	F2	Po te arrière	1,9 m ²	Perpleau non isolé non métallique Châssis bois
	F3	Feretre simple vitrage bois	0,7 m ²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Châssis bois
	F11	Porte de garage	5,3 m ²	Panneau isolé métallique Aucun châssis
	S O	Trappe vers combles	0,9 m²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
suite →				



Établi le : 31/01/2019

Validité maximale: 31/01/202

Descriptions et recommandations -3-





Établi le : 31/01/2019 Validité maximale: 31/01/20



Descriptions et recommandations -4-

Pertes par les fuites d'air	
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut par réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfant hors du bâtiment est rèduite.	S
Réalisation d'un test d'étanchéité à 'éul ☑ Non : valeur par défaut : 12 m / s m. ☐ Oui	
Recommandations: L'étaricheite à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au l'iveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.	

Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pert s, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	emilation a demande	Preu ces ac cep ca/actérisant l	otables a qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	Non	
. (on globale des pertes de ventilation	on	0 %
Q		~~	
w`			
<i>Q</i> 1	·		
XO'			
V			
~			9/14



Établi le : 31/01/2019 Validité maximale : 31/01/202



Descriptions et recommandations -5-





Inst	allation de chauffage central
Production	Chaudière, gaz nat ver, atmosphérique, présence d'un label reconnu, date de fabrication inconnue (1), régulée en Touriable (thermostat d'ambiance companidant le brûleur)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces con-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec connes thermostatiques Présences us thermostat d'ambiance

Justification:

(1) Aucune date metronnée sur la plaque signalétique et aucuné preuve acceptable.

Recommandations:

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites



20190131008202 Numéro: Établi le :

31/01/2019 Validité maximale : 31/01/202



Descriptions et recommandations -6-



satisfaisante

bonne excellente

Rendement global en énergie primaire



médiocre

Installation d'eau chaud

insuffisante

September 1 Construction of State of St Production instant nee par chaudière, gaz naturel, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température) Production

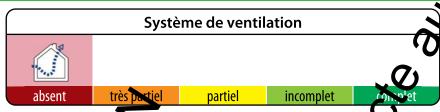
Bain ou douche, pus de 5 m de conduite



Établi le : 31/01/2019 Validité maximale : 31/01/20



Descriptions et recommandations -7-





Système de ventilatio

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ibrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	Buanderie	aucun

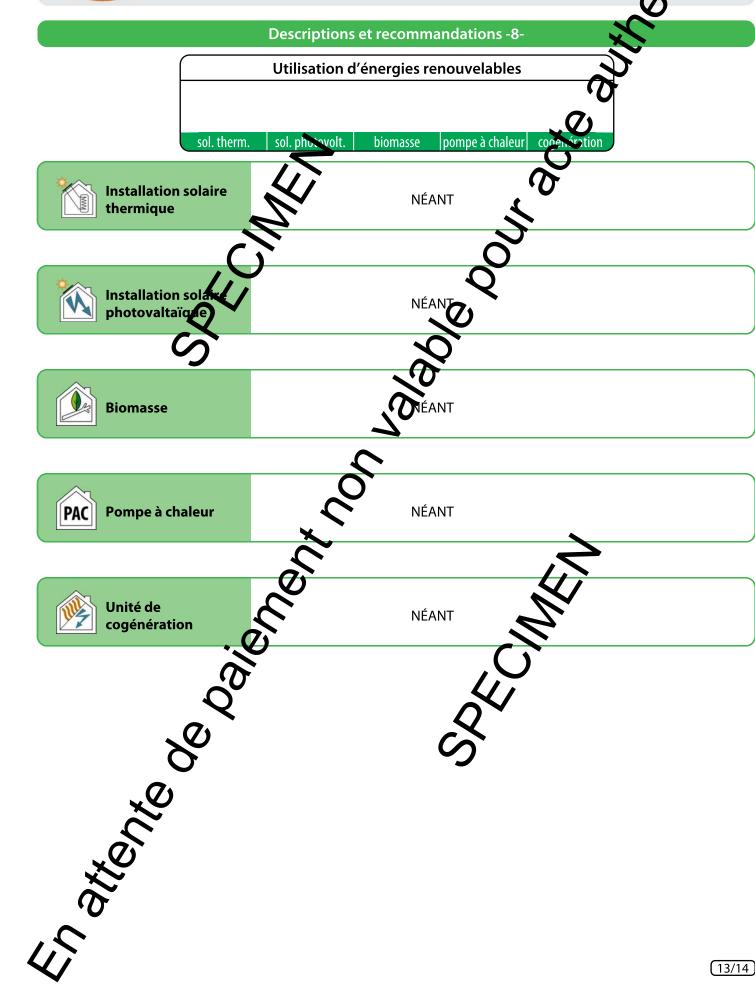
Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanche de l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertuit d'alimentation (naturelles ou mécaniques



20190131008202 Numéro: Établi le : 31/01/2019 Validité maximale: 31/01/202





Établi le : 31/01/2019

Validité maximale : 31/01/202



Impact sur l'environnement

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO₂ du logement

11-049 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

82 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pky Toin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de la logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit énergétique** dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en pla den Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet égal ment d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).

Le certificat PEB peut servir de base à un audit en gétique.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un terrificateur PEB

- la juichets de l'énergie
- Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles potamment

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta (es jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui trets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de batir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer 😽 du permis : NÉANT

Prix du certificat : 300 € TVA comprise